

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Lunéville
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **15**
Nombre de conseillers en exercice : **40**

Date de convocation :
27 novembre 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/11/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Invité : Claude RICHARD

Absents représentés : Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Philippe COLIN pouvoir donné à Philippe ARNOULD, Dominique GEORGE pouvoir donné à Jocelyne CAREL, Bruno MINUTIELLO pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Gérard RITZ, Christophe SONREL pouvoir donné à Philippe DANIEL

Absents : Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques LAMBLIN

Membres présents.....	20
Absents représentés.....	7
Absents.....	2
Votants.....	27

Délibération 2025_066

FINANCES - DM 2 budget principal

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	7	27	0	0	0

Des ajustements budgétaires sont nécessaires sur le budget principal PETR :

- Chargé de mission territoires d'industrie de la CCTLB : Afin de pouvoir mettre en œuvre les conventions avec l'ANCT et la CCTLB, il convient d'ajuster les crédits pour pouvoir encaisser la subvention de 40 000 € en 74718 et de le reverser en 657341 à la CCTLB qui embauche le chargé de projet Territoires d'industries.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes		
Article (chap) – opération	Montant	Article (chap) – opération	Montant
657341 (65)	40 000 €	74718 (74)	40 000 €
Total dépenses	40 000 €	Total recettes	40 000 €

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOpte** la Décision Modificative n°2 du budget principal PETR selon les écritures comptables décrites
- DIT** que les dépenses et crédits sont prévus sur le budget principal 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 5 décembre 2025
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2025.12.05 08:27:28 +0100
Ref:9996848-15074765-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du Lunévillois